

La consultation par un vétérinaire comportementaliste Qu'est-ce qu'un vétérinaire comportementaliste ?

La consultation spécialisée de comportement est réalisée par un vétérinaire ayant reçu et validé une formation diplômante en éthologie animale et troubles du comportement. Les objectifs de ce diplôme sont :



- Diagnostiquer un trouble du comportement, quelle qu'en soit l'origine.
- Proposer un traitement et en assurer le suivi : connaître les médicaments psychotropes, leurs indications et leurs précautions d'utilisation.
- Evaluer la dangerosité d'un animal.
- Mener une expertise dans le domaine du comportement des animaux de compagnie.
- Intervenir comme interlocuteur privilégié pour les questions relatives aux actions d'éducation, de prévention concernant l'élevage et l'insertion de l'animal dans la ville.

Cette formation est dispensée après les 7 années d'études vétérinaires. Elle se compose de 5 modules d'une semaine, répartis sur 2 ans, incluant des formations théoriques, des travaux dirigés, des enseignements cliniques et des consultations supervisées. La formation est complétée par des stages auprès de vétérinaires comportementalistes déjà agréés. Le diplôme est validé par la présentation publique d'un mémoire (travail bibliographique et expérimental et présentation de cas cliniques) et la réalisation d'une épreuve pratique devant un jury.

Le terme de « comportementaliste » est utilisé également par certains éducateurs canins. La différence entre un vétérinaire comportementaliste et un comportementaliste est la même qu'entre un psychiatre et un psychologue : le premier est un docteur en médecine ayant suivi une formation supplémentaire permettant d'acquérir des connaissances en neurosciences et comportements et de prescrire des médicaments à visée comportementale et des thérapies adaptées.

Quand dois-je faire appel à un vétérinaire comportementaliste ?

Le vétérinaire comportementaliste est avant tout un médecin : vous pouvez donc consulter quand vous observez chez votre animal, un trouble du comportement. Cependant, le vétérinaire comportementaliste a également un rôle dans l'éducation et la prévention des troubles du comportement. Il est là pour vous apprendre, lors de l'acquisition d'un premier animal, à mettre en place les règles de bonne entente entre l'homme et l'animal pour profiter d'une longue vie harmonieuse dans le groupe familial. Certains vétérinaires comportementalistes organisent des « écoles du chiot », réunions éducatives avec plusieurs propriétaires, permettant de partager ses expériences et de fixer un cadre de bonne conduite.

Au moment de la puberté, les modifications hormonales peuvent être à l'origine de modifications comportementales, parfois gênantes : là encore, l'avis du vétérinaire comportementaliste est une aide précieuse.

Enfin, l'animal vieillissant change ses habitudes, ce qui peut vous inquiéter : une consultation par un vétérinaire comportementaliste permet d'identifier d'une part les troubles organiques pouvant être à l'origine de ces modifications comportementales et d'autre part les réels troubles comportementaux auxquels il pourra apporter des réponses.

Pourquoi mon animal présente-t-il des troubles du comportement ?

Chez le chien, les troubles du comportement ont globalement quatre origines :

- Un *trouble du développement* avec un défaut d'acquisition d'un répertoire de communication normal ou une absence d'apprentissage des bruits de la vie (chiot élevé en cave ou isolé) : chiot qui mordille, qui n'obéit pas, hyperactif, craintif...
- Un *trouble de la communication* à l'intérieur de la famille : le chien développe alors des velléités de domination associées à des agressions.
- Un *traumatisme violent* : perte d'un des maîtres, perte d'un compagnon, cambriolage, sévices corporels,...
- Un *trouble du vieillissement* avec des anomalies neurologiques responsables de modifications comportementales (dont l'équivalent pourrait être la maladie d'Alzheimer chez l'Homme).

Chez le chat, les maladies comportementales sont le fait de :

- Un *trouble du développement* avec un chaton qui a peur de tout et se cache ou au contraire attaque.
- Une *modification du territoire* : le chat s'apaise dans la stabilité de son environnement, toute modification de celui-ci (déménagement, modification de la composition du foyer, arrivée d'un autre animal, travaux dans la maison, modification de la place des meubles,...) peut être à l'origine d'une perturbation de son bien-être et de l'apparition de comportements non désirés (marquage urinaire, griffades, agressivité).
- Un *trouble du vieillissement*.

Comment se passe une consultation chez un vétérinaire comportementaliste ?

Le vétérinaire aimera que, dans la mesure du possible, toutes les personnes de la famille soient présentes : chacun pourra alors s'exprimer sur la situation et le vétérinaire pourra analyser les avis et attitudes de chacun vis-à-vis de l'animal. Il faut prévoir une heure à une heure et demie de votre temps.

Vous exposez dans un premier temps les motifs de votre visite, leur antériorité, les tentatives que vous avez faites pour régler le problème et vous expliquez pourquoi vous en êtes venus à prendre la décision de consulter un vétérinaire spécialiste. Ensuite, le vétérinaire vous pose un certain nombre de questions, qui vous paraîtront parfois bizarres, mais qui lui permettent de comprendre la communication à l'intérieur du « groupe famille-animal », d'identifier les erreurs et de trouver des solutions pour y remédier : il s'intéresse à sa nourriture, son couchage, sa relation avec les maîtres, ses comportements à l'extérieur, avec des étrangers, avec d'autres animaux, l'acquisition de ces apprentissages simples, ...

Pendant la consultation, le vétérinaire regarde le comportement de l'animal, ses interactions avec les membres de la famille, avec lui, avec le personnel de la clinique, avec éventuellement d'autres animaux. Il peut pratiquer quelques tests comportementaux permettant de connaître son degré de socialisation, de soumission,...

Au cours de cette consultation, le vétérinaire examine votre animal et réalise un bilan clinique complet pour s'assurer qu'aucune maladie ne puisse être à l'origine des modifications comportementales que vous avez constatées. Dans certains cas, des examens complémentaires peuvent être nécessaires pour éliminer ou identifier une anomalie organique.

À l'issue de cette phase clinique, le vétérinaire vous expose et vous explique le diagnostic comportemental, c'est-à-dire la maladie comportementale qui affecte votre animal. Il propose, à la lumière de toutes les informations qu'il a pu recueillir, un traitement adapté à votre animal et à votre famille.

Lorsque cela est nécessaire, le vétérinaire établit un diagnostic de dangerosité de l'animal : il vous expose les risques de morsure vis-à-vis des autres animaux et vis-à-vis des êtres humains. Dans les cas graves, une solution de fin de vie peut être choisie pour se préserver des risques.

> Cette consultation est interactive. A tout moment, vous pouvez questionner le vétérinaire si des explications vous sont insuffisantes ou si vous ne comprenez pas les mesures prescrites. A l'issue de la consultation, vous devez avoir compris quelle est la maladie comportementale de votre animal, pourquoi elle s'est déclenchée et comment la résoudre.

En quoi consistent les traitements en médecine comportementale ?

À l'image de la psychiatrie humaine, le vétérinaire comportementaliste prescrit un ensemble de mesures qui doivent être appliquées simultanément :

La consultation par un vétérinaire comportementaliste

- Des *médicaments dits « psychotropes »* qui agissent sur l'état du système nerveux central et régulent les comportements. Ils ne servent pas à « assommer » l'animal mais au contraire à le rendre apte à comprendre et intégrer les mesures de thérapie comportementale.
- Des *thérapies comportementales* : il s'agit d'un ensemble de conduites à tenir et de gestes à faire, ou ne pas faire. Ces mesures permettent de corriger le trouble comportemental avec les ressources de votre famille et les caractéristiques de votre animal, qui sont individuelles : il n'y a pas de « recette toute prête ».
- Des *phéromones* : substances inodores naturellement sécrétées par les animaux ayant une action sur les comportements. Certaines fractions bien précises ont été isolées et synthétisées pour agir comme des médicaments sur les troubles du comportement.
- Des *nutraceutiques*, compléments alimentaires à visée comportementale dont les bénéfices sont prouvés en association avec des mesures ciblées de thérapie comportementale.

> L'ordonnance du vétérinaire contient les médicaments (comme une ordonnance traditionnelle) mais aussi les éléments de thérapie comportementale à appliquer.

La prescription établie par le vétérinaire est **destinée à votre animal, dans la situation dans laquelle vous l'avez présenté** . Elle ne pourra pas être transposée à un autre animal qui, même si vous avez l'impression que les signes sont les mêmes, ne sera pas dans les mêmes conditions familiales, environnementales ou cliniques.

La réussite du traitement nécessite d'appliquer **toutes les mesures choisies, les médicaments et la thérapie** : l'administration des médicaments permet de suivre les mesures de thérapie comportementales mais ne changent pas le comportement en lui-même.

Et pour le suivi de mon animal, dois-je le ramener toutes les semaines comme chez le psy ?

A l'issue de la consultation, vous devez posséder tous les éléments qui vous permettront d'appliquer les mesures prescrites. C'est vous qui allez travailler pour améliorer le comportement de votre animal. Parfois, des séances d'éducation canine ou d'agility sont proposées pour faciliter la thérapie.

Cette consultation est riche en informations et bien souvent, une fois à la maison, vous avez l'impression que certains détails vous échappent : n'hésitez pas à rappeler le vétérinaire pour connaître les réponses.

Ensuite, en général, une visite au bout d'un mois permet de faire le bilan de ce qui a été réussi, ce qui ne l'a pas été, ce qui a été fait, et des résultats obtenus. Elle est souvent moins longue que la première consultation. Ensuite le suivi dépend de chaque animal.

Le bénéfice de ces consultations est indéniable et les résultats très satisfaisants, mais la réussite de la thérapie nécessite une implication franche des propriétaires et de tous les membres de la famille.

Plus la prise en charge sera rapide, meilleurs seront les résultats ; ne laissez pas envenimer une situation (destructions, jappements, agressions...).

Le prix moyen constaté est de 90 à 150 € la consultation.